

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 21 septembre 2015

Délibération n° 2015-0609

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Mise en oeuvre d'une politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoiement -

Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur: Monsieur le Conseiller Gouverneyre

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthillier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015

Délibération n° 2015-0609

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Mise en oeuvre d'une politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoiement - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a mis en place depuis plusieurs années un dispositif d'insertion à destination d'un public durablement exclu du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Par une convention signée en 2007 et renouvelée en 2011, la Communauté urbaine de Lyon a accepté que l'activité de nettoiement de certains espaces serve de support à ce dispositif d'insertion sociale et professionnelle.

La convention du 6 décembre 2011 liste ces espaces. Il s'agit des traboules situées dans les 1er, 2° et 5° arrondissements de Lyon ainsi que des espaces conventionnés comme le centre de la place Tabareau dans le 4° arrondissement. Cette convention fixe également les modalités de collaboration entre la Ville et la Communauté urbaine devenue, depuis le 1er janvier 2015, Métropole de Lyon.

La contrepartie financière versée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon était fixée à 89 155 € pour l'année 2015, avec une révision annuelle de 1,5 %.

La convention du 6 décembre 2011 a été signée pour 4 ans, son terme est donc prévu le 5 décembre 2015.

Toutefois, le marché d'insertion conclu par la Ville de Lyon pour la mise en place de ce dispositif arrivera à échéance le 14 février 2016.

Il est donc proposé au Conseil un avenant de prolongation portant la durée de la convention au 14 février 2016 pour faire coïncider son terme avec celui du marché d'insertion.

Il est précisé que la Métropole a d'ores et déjà engagé la procédure pour disposer, à compter du 15 février 2016, d'un marché de prestation d'insertion professionnelle ayant comme activité support des actions de nettoiement. L'entretien des cours et traboules sera alors effectué via ce marché.

Le montant dû par la Métropole de Lyon au titre de l'année 2016 serait de 11 492 € ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation de la mise en œuvre de la politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoiement sur certains espaces situés sur la Ville de Lyon et mentionnés ci-dessus jusqu'au 14 février 2016.

- b) l'avenant n° 1 de prolongation modifiant la convention conclue le 6 décembre 2011 entre la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon, devenue depuis Métropole de Lyon.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.
- **3° La dépense** correspondante, d'un montant de 11 492 € TTC pour 2016, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2016 compte 62875 fonction 7222 opération n° 0P24O2468.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.